Jean de Brogny : (suite)

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **1 (1863)**

Heft 49

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-176781

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Pas de réponse.

Les deux gendarmes jurent alors de ne pas quitter la place.

Sans s'émouvoir le moins du monde, le chasseur tire de sa carnassière un morceau de pain, et commence un frugal déjeûner. — Les gendarmes étonnés, commencent à perdre courage; mais l'idée d'abandonner une si belle capture leur rend bientôt toute leur énergie. L'un d'eux se décide, et, se servant de ses deux mains et des épaules de son camarade, il arrive jusqu'au chasseur, sans que celui-ci fasse mine de défendre la place.

— Au nom de la loi, votre permis?

Disant ces mots, le gendarme saisit d'une main triomphante le malheureux chasseur au collet.

Celui-ci tire de son portefeuille la pièce demandée et la présente.

— Mais il est en règle! s'écrie le gendarme furieux.

— Je le sais bien, dit le chasseur avec calme.

— Alors pourquoi vous sauviez-vous?

— Est-ce que je vous ai dit de me suivre?

— Pourquoi grimpiez-vous sur cet arbre?

— Est-ce que je vous ai dit d'y monter? Moi, je viens déjeûner ici tous les matins. C'est une habitude et c'est mon plaisir.

— Mais il fallait nous le dire.

— Vous ne me l'aviez pas demandé.

(*Diogène.*)

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que de jeunes amateurs de Lausanne donneront demain soir, dans la grande salle du Casino, une soirée dramatique, dont une partie de la recette sera versée dans la caisse de l'Hospice des enfants. L'idée qui a guidé ces jeunes gens ne saurait trop être encouragée; aussi espérons-nous que toutes les personnes qui s'intéressent à l'institution dont nous venons de parler s'empresseront de prendre des billets pour cette soirée qui leur procure l'occasion de passer quelques instants agréables, tout en faisant une bonne action.

L'Hospice des enfants est à son début, et quoiqu'une main généreuse l'ait déjà puissamment secondé, il a besoin de l'appui général afin de remplir d'une manière plus complète encore le but qui a présidé à sa fondation. — Des soirées dramatiques seraient peut-être un heureux moyen de lui venir en aide, et nous engageons vivement les amateurs de Lausanne à consacrer à cette belle œuvre une partie des longues soirées de cet hiver.

L. M.

JEAN DE BROGNY.

(Suite.)

« Bien! et maintenant que Dieu t'accompagne! dit le vieux monsieur, qui ajouta en badinant: *Je ne te fais pas cadeau des souliers, mais tu me les paieras un jour quand tu seras cardinal, entends-tu?* »

« *Certainement, monsieur, certainement,* répondit le jeune Allarmet d'un ton aussi sérieux que s'il était à la veille d'atteindre cette dignité, *vous pouvez pleinement vous en rapporter à moi.* »

Le vieux monsieur Romilly rit et tendit la main au jeune homme pour prendre congé de lui; le petit Pierre en fit autant, et Jean Allarmet, le cœur joyeux, courut au couvent, non sans s'arrêter pour regarder avec vanité intérieure sa nouvelle chaussure.

Depuis lors, ni le vieux monsieur ni son fils n'en entendirent parler. Les années s'écoulèrent, le petit Pierre devint un grand Pierre, aidant vaillamment son père dans les affaires, et lorsque le vieux marchand mourut, son fils était marié et avait à son tour des enfants pour propager dans les âges futurs la race des Romilly. Mais le jeune Pierre n'eut pas le même bonheur que son père. Le pays souffrit de la guerre et de la cherté, les affaires allèrent mal, et à tout cela se joignit un incendie qui éclata dans la maison qu'il habitait et détruisit la plus grande partie de ses marchandises. Alors Pierre Romilly tomba dans une extrême pauvreté. Il regarda avec inquiétude ses enfants, auxquels sa femme et lui avaient peine à fournir le plus strict nécessaire. Ils avaient bien toujours la petite boutique de la place de la Madelaine, mais elle était peu garnie, et souvent ils durent vendre des nippes en dessous du prix d'achat, à un autre fripier, afin de subvenir à leurs plus pressants besoins. Madame Romilly tenait le magasin tandis que son mari travaillait au dehors comme journalier ou comme manœuvre. Nonobstant tout cela, ses affaires allèrent toujours de mal en pis.

Cependant, un soir, il rentra à la maison plus agité qu'à l'ordinaire; il était évident qu'une pensée importante occupait son esprit.

« Femme! dit-il à son épouse, nos affaires ne peuvent ni ne doivent plus aller ainsi. Nous vendons nos effets pièce à pièce, et dans un laps de temps plus ou moins long, il ne nous restera plus rien à vendre, et nous périrons de misère, nous et nos enfants. Tentons l'aventure. Si mon entreprise réussit, c'est bien. Si elle ne réussit pas, nous n'en irons pas plus mal qu'à présent. Ce qu'il nous reste à la maison vaut bien cent florins et plus, je vais le mettre en gage auprès d'un riche voisin, qui nous prêtera cette valeur pour une année. Muni de cette somme, je pars avec mon fils aîné pour Constance, où il y a maintenant une grande assemblée de seigneurs ecclésiastiques et laïques de quelques villes, réunis pour réformer l'empire et l'Eglise et pour élire un pape. Avec une telle assemblée il y aura bien, sans doute, quelque chose à gagner, car il doit s'y trouver près de cent mille étrangers. Les uns vendent, les autres achètent, et l'on peut y gagner beaucoup d'argent. J'ai donc résolu d'entreprendre ce voyage. »

A l'ouïe de ces paroles, madame Romilly fut bien triste et eut peine à retenir ses larmes. A cette époque, un voyage de Genève à Constance était toute autre chose que de nos jours. Il n'y avait ni postes, ni chaussées, ni chemins de fer, ni bateaux à vapeur, mais une mauvaise route que les voleurs rendaient peu sûre et sur laquelle les voyageurs étaient souvent dévalisés jusqu'à la chemise, ou même assassinés. C'est pourquoi madame Romilly fut tout affligée à l'ouïe du projet de son mari, et, en toute autre circonstance, elle eût tout fait au monde pour le retenir, mais elle se soumit et dit: « S'il ne peut être autrement, va, Pierre! et que Dieu t'accompagne, qu'il bénisse tes travaux! il ne m'abandonnera non plus pas lorsque je serai seule ici. »

Restait, il est vrai, une chose capitale, c'était que le voisin prêtât à Pierre Romilly l'argent dont il avait besoin pour son entreprise. La chose eut lieu sans difficulté, car Pierre était connu de tout le monde comme honnête homme malgré sa pauvreté, et, d'ailleurs, les objets remis en gage couvraient, et de reste, la somme prêtée.

Par une belle matinée de mai, Pierre Romilly, accompagné de son aîné, qui avait une quinzaine d'années, quitta Genève pour aller à l'étranger chercher la fortune qui lui avait tourné le dos dans son propre pays.

(*La suite prochainement.*)

Pour la rédaction: H. Renou. L. Monnet.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN.